

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1207

Mise en lumière du site de l'Antiquaille à Lyon 5e - Approbation de la modification de la convention d'occupation du bâtiment et d'entretien de l'installation de mise en valeur

Direction de l'Eclairage Public

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1207 - MISE EN LUMIERE DU SITE DE L'ANTIQUAILLE A LYON 5E - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU BATIMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/440 du 22 septembre 2014, le Conseil municipal a délibéré pour l'approbation de la convention d'occupation du bâtiment et de l'installation de mise en valeur du site de l'Antiquaille à Lyon 5<sup>e</sup> entre la Ville de Lyon et l'Espace Immobilier lyonnais. Suite au changement d'une des copropriétés, la convention approuvée le 22 septembre 2014 n'a pas pu être signée. Il y a donc lieu de délibérer sur une nouvelle convention. La copropriété a souhaité modifier deux articles par rapport à la version précédente.

Aussi, est-il proposé d'approuver une nouvelle convention. Les modifications concernent les deux articles suivants :

- Article 6-3 : rajout d'une mention relative à l'autorisation de diffusion de l'image de la façade illuminée lors de la vente d'un des biens immobilier.

- Article 7 : suppression du dernier paragraphe de l'article.

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

**DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les copropriétés du site de l'Antiquaille à Lyon 5<sup>e</sup>, relative à l'occupation du bâtiment et à l'entretien de l'installation de mise en valeur est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.Y. SECHERESSE